

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE ET LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'Autorisation environnementale concernant le projet de création et d'exploitation d'une plate logistique sur la commune de POUPRY

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZAI d'ARTENAY-POUPRY Secteur de Villeneuve 2 - POUPRY

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE**: SOCIÉTÉ CARGO PROPERTY DEVELOPMENT SAS (Siège social : Route de Paris - ZI – 14120 MONDEVILLE)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de M. Antoine LEMOINE, Responsable développement de la société CARGO PROPERTY DEVELOPMENT SAS – MAIL : antoine_lemoine@carrefour.com

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 22 jours, du mercredi 27 novembre 2019 à 9H00 au mercredi 18 décembre 2019 à 18H00

→ **LE DOSSIER COMPLET PAPIER ET NUMÉRIQUE EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE POUPRY**, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : M. Joannès COTE, Directeur et rédacteur en chef de presse, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de POUPRY, aux dates, heures et lieux suivants :

DATE	HEURE	LIEU
Mercredi 27 novembre 2019	15h30 - 18h30	Mairie de POUPRY 1, Place de la Mairie
Vendredi 06 décembre 2019	09h00-12h00	
Mercredi 18 décembre 2019	15h00 - 18h00	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie POUPRY et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de POUPRY
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIES DE POUPRY, COMMUNE D'IMPLANTATION DU PROJET, AINSI QU'EN MAIRIES DE DAMBRON, ARTENAY, RUAN ET SOUGY, COMMUNES DONT LE TERRITOIRE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ PAR LE PROJET, ET À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR – DC-BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, la préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.**